



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°29 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 22 juin 2026, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vuilloud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 48

Excusé.e.s: Bounouar Benmenni, Bodenmann Jean-Yves, Bossert Rémy, Burri Bryan, Heizmann Christian, Honsberger Fabien, Matthey Julien, Reymond Paulette, Tewelde Ermias, Villard François

Absents: Reymond Françoise, Rithner Damien.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Assermentation
6. Préavis 07/2026 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2025
7. Préavis 08/2026 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
8. Postulat Jean-Luc Lecoultre
9. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, avec les ajouts des points 5 et 8 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

Le procès-verbal du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente

- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Christophe Vaney, elle remercie le groupe UDI de présenter un.e remplaçant.e.
- Mme la Présidente donne lecture d'une pétition de Mme Evelyne Carlin reçue le 13 mai. Cette pétition n'a pas encore été traitée car le Bureau est en attente de documents complémentaires de sa part.

- La course du Conseil communal aura lieu le samedi 31 octobre. Les informations suivront après les vacances d'été.
- Les indemnités pour les différentes séances des commissions ou du Conseil Communal seront versée par la Bourse communale courant juillet. Il est demandé à chacun.e d'informer la secrétaire du Conseil de tout changement de coordonnées bancaires.

4. Communications de la Municipalité

Mme Carole Dubois lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Assermentation

Compte tenu du fait que le groupe UDI a épuisé la liste de viennent-ensuite et en accord avec l'article 84, alinéa 4 de la LEPD, il propose un candidat éligible pour repourvoir le siège vacant. La candidature proposée a obtenu le soutien d'au moins 6 personnes. Cette candidature est donc valable. Au vu de ce qui précède, le Bureau électoral proclame élu le candidat du groupe UDI, M. José Vincente Diaz Mingarro.

Mme la Présidente procède à son assermentation.

6. Préavis 07/2026 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2025

Mme la Présidente rappelle que, selon l'art. 100 du règlement du Conseil, le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes.

Mme Calina Audemars Présidente de la commission de gestion, est invitée à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Mme la Présidente encourage les membres du Conseil à prendre connaissance de l'ensemble des rapports de la commission de gestion qui sont très intéressants et qui représentent un grand travail. Pour les téléspectateurs qui souhaitent les lire, tous les rapports des commissions seront disponibles dès demain sur le site internet de la commune.

Les rapports des membres de la commission de gestion traitent les thèmes suivants :

- Station de filtration du Brassus
- Le Centre sportif : gestion et coûts réels
- Œuvres d'art communales
- Gestion des déchets verts
- Bâtiment de l'Essor
- Evolution du nombre d'employés communaux
- Gestion du trafic dans la commune

M. Raymond Lavanchy rapporteur de la commission des Finances, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Cyril Maillefer remercie M. Lavanchy pour son rapport très complet. Il a vu que la moyenne vaudoise concernant l'augmentation des charges de personnel dans les communes est de 25% alors qu'elle est de 17.5% pour la commune du Chenit. Il entend les inquiétudes de la Cofin mais il est d'avis qu'il est normal qu'une amélioration des services communaux provoque une augmentation des charges.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente parcourt les comptes.

Compte 610.30.80 M. Stéphane Reymond s'étonne que ce compte soit à zéro alors que l'ASP a certainement un salaire. M. le Syndic explique que ce salaire est comptabilisé dans le compte de l'Administration comme les salaires des autres personnes qui sont seules dans leur service, ceci pour des raisons de protection de données personnelles.

Mme la Présidente ouvre une discussion générale. M. Pierre-Olivier Capt revient sur la remarque de M. Cyril Maillefer et précise que la Cofin ne prend pas position mais elle relève le fait qu'il faudra financer ces augmentations de charges.

Mme la Présidente soumet les 4 conclusions du Préavis 07.2026 au vote, elles sont toutes acceptées à l'unanimité :

Conclusion 1 : Accepte les Comptes Communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami- Napoléon Rochat, ainsi que les comptes pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2025

Conclusion 2 : Accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025

Conclusion 3 : Donne décharge à la Commission des Finances

Conclusion 4 : Donne décharge à la Commission de Gestion

7. Préavis 08.2026 – Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

M. Marc Ferrari, rapporteur de la Cofin, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. M. Nicolas Guignard demande s'il y aura une réévaluation des actifs, en particulier pour les bâtiments, les terrains et les titres. M. Bertrand Meylan, Municipal, informe qu'il n'y a pas de réévaluation prévue lors du passage à MCH2. Les réévaluations seront effectuées au fur et à mesure, lors de travaux importants sur les bâtiments.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote : elles sont toutes acceptées avec une abstention.

1. Autorise la Municipalité à réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante : 9281.31, 9281.33, 9281.39, 9281.49, 9282.10, 9282.11, 9282.18, 9282.20, 9282.21, 9282.24, 9282.25, 9282.35, 9282.39, 9282.45, 9282.46, 9282.85, 9285.06, 9285.13 dans les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés (2930)

2. Autorise la Municipalité à dissoudre les fonds de réserve 9280.63, 9281.53, 9281.63, 9281.71, 9282.17, 9282.26, 9282.32, 9282.44, 9285.08, 9285.09, 9285.10 dans la réserve de politique budgétaire (2940)

3. Autorise la Municipalité à reclasser les immobilisations le Collège Grand-Rue 41 (Le Sentier), le Collège de L'Orient, l'école de Musique, la Cantonette, le bâtiment du VIC n°1, les Saugettes, le bâtiment des Aristochats, l'Alpage de la Moësette & Grandes Roches, étangs Eau Begnines, Les Petites Chaux, Roch-Dessus, les toits des chalets Combette, Pré Derrière, Croton, les côtes sous les Grandes Roches, le mas des Grandes Roches, le mas des Chaumilles, le mas des Grands Crosets, le mas du Chalet à Roch, le mas des Grands Plats, le mas des Begnines, la Montagne de la Croix, le Cerney, le Chalet Neuf, la Grande Rolaz, la Petite Rolaz du patrimoine administratif au patrimoine financier.

8. Postulat Jean-Luc Lecoultre

Mme la Présidente invite M. Jean-Luc Lecoultre à venir à la tribune afin d'exposer son postulat qui a été jugé recevable selon l'art. 32 al.4 de la LC. Ce postulat demande à la Municipalité d'entamer des tractations avec le Canton et la communauté tarifaire MOBILIS pour corriger

l'inégalité de traitement pour les utilisateurs des transports publics induite par le fait que le territoire de la Vallée soit divisé en 4 zones alors que de mêmes distances en plaine ne sont divisées qu'en 2 zones.

La discussion est ouverte, l'envoi du postulat en commission n'étant pas demandé Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération immédiate de ce postulat pour renvoi à la Municipalité.

Oui 46 Non 0 Abstentions 1

M. le Syndic informe que des contacts ont déjà été pris et que ce postulat servira à la Municipalité pour donner du poids à ses démarches.

9. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

- M. Raymond Lavanchy aborde le sujet du PACOM, dossier qui occupe la Municipalité depuis de nombreuses années. Il rappelle l'historique et cite la communication de l'exécutif du 23 mai 2025 qui renseignait avoir dû revoir sa copie et changer de mandataire à la suite de différences de méthodologie identifiées lors de séances avec l'Etat. Selon les réponses que M. Lavanchy a reçues lors d'une séance d'information, ce sont près de 30% du PACOM 2023 qui ont dû être retravaillés. M. Lavanchy s'étonne que le Canton, à qui les projets sont présentés, n'ait pas réagi avant soumission au Conseil communal. Le travail et les coûts induits sont conséquents et il n'y a pas de garantie que le futur PACOM soit validé. M. Lavanchy pose les questions suivantes :

Quelle est la raison principale ayant amené le Canton à ne pas valider notre PACOM ? Des changements réglementaires intervenus durant la durée de l'étude ou la mauvaise qualité du travail voire des erreurs du mandataire, ce que laisse supposer le fait que la Municipalité ait confié le travail à un nouveau mandataire ? À combien estime-t-on le montant que ce complément d'étude, imposé par le Canton, coûtera à la commune ? Avons-nous la garantie que le nouveau PACOM sera accepté par le Canton ? M. Lavanchy rappelle que le coût du PACOM entre 2016 et fin 2022 s'élevait à CHF 225'757.-

Mme Carole Dubois, Municipale, confirme que le Canton a refusé de valider le PACOM pour des raisons de méthodologie qui ont évolué au fil des années et qui n'ont pas toujours été prises en compte par notre précédent mandataire, de plus il y a constamment de nouvelles bases légales qui sont ajoutées, ce qui rend ce travail très compliqué. La Municipalité a fait son maximum pour respecter les exigences de l'Etat tout en exploitant sa marge de manœuvre de manière raisonnable et justifiée par des critères objectifs. Mme la Municipale espère vraiment que cette version sera acceptée par le Canton.

Concernant les coûts : la projection des honoraires du deuxième mandataire ainsi que les coûts des études complémentaires d'ingénieurs environnementaux est estimée à CHF 170'00.- auxquels il faudra ajouter des frais juridiques de 20 à 30'000.- pour donner suite aux oppositions ; ce nouveau PACOM coûtera donc environ CHF 200'000.- à la Commune. Globalement ce travail dure depuis 17 ans et a coûté entre 600 et CHF 700'000.- à la Commune.

- M. Pierre-Olivier Capt demande et reçoit la confirmation que les coûts donnés par Mme la Municipale ne sont que les coûts externes. Il demande s'il serait possible d'avoir une présentation au sujet des différents plans (PACOM, PPA, PGA, PDRZA). Mme Carole Dubois répondra volontiers à cette demande, elle explique que comme les bases légales, les appellations changent régulièrement. Cela rend le travail et la finalisation de leur PACOM très ardue pour la majorité des communes vaudoises. Mme la Municipale conclut qu'il y a un problème réglementaire administratif au niveau du Canton.

- M. Jean-Fred Capt, Municipal, pour répondre à l'interpellation de M. Pascal Conza lors du dernier Conseil : il y a des affiches dans toutes les cabanes de la Commune qui demandent de bien éteindre les feux avant de partir, elles seront mises à jour avec des directives encore plus précises pour tout le territoire de la nouvelle commune.
- Mme Fabia Meylan rappelle le dépôt de son postulat le 3 octobre 2022 qui invitait la Municipalité à examiner la pertinence de préserver, voire de moderniser les écopoints au moyen de structures plus compactes. La Municipalité a répondu dans le préavis 17.2024 que le concept de gestion des déchets ferait l'objet d'une analyse d'ensemble et que de potentielles améliorations du système seraient évaluées. Mme Meylan demande à quelle échéance l'étude sur la gestion des déchets sera-t-elle présentée au Conseil communal et quelle est la vision de la Municipalité en ce qui concerne la préservation et la modernisation des écopoints ? M. le Syndic annonce que cette étude sera présentée en 2027 ou 2028 au Conseil communal de la Vallée de Joux puisqu'il y aura une gestion globale. L'analyse vise particulièrement la déchetterie qui doit être meilleure pour que le compte déchets arrive à l'équilibre. En 2022 la Municipalité avait prévu d'éliminer les écopoints car il y avait trop d'incivilités et leur gestion était coûteuse. La demande de ne pas les supprimer a été entendue et aucun écopoint n'a été supprimé.
- M. Pierre-Olivier Capt lit une lettre de la COFIN adressée à la Municipalité (en annexe de ce PV). M. le Syndic répond que la Municipalité et le Copil en ont pris acte et qu'une réponse est en préparation.
- M. J.-L. Lecoultre remercie les membres du Conseil pour leur soutien à son postulat qui a également été déposé dans les Conseils des 2 autres communes. M. Lecoultre exprime son inquiétude au sujet de la future fusion de Travys avec 2 autres entreprises, qui deviendra Movodis SA, et demande si la Municipalité a reçu des informations sur le futur Conseil d'administration alors qu'il semble que la représentation de notre région soit mal engagée. M. le Syndic confirme qu'il s'agit d'une catastrophe puisque Travys est le perdant. Un communiqué de presse paraîtra demain, les communes qui se situent sur le territoire desservi par Travys préparent une réaction virulente à la hauteur de la catastrophe proposée.
- Mme Raffaella Cantone Meylan annonce que le système d'éco-vaisselle communal (Préavis 06.2026) sera disponible dès novembre de cette année.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h50.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la Cogest et de la Cofin – Préavis 07.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 08.2025
- Postulat J.-L. Lecoultre
- Lettre de la Cofin à la Municipalité

POSTULAT

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues du Conseil communal,

Je dépose le postulat suivant concernant le prix des transports locaux, c'est-à-dire interne au territoire de la Vallée de Joux.

Les zones MOBILIS qui découpent le territoire de la Vallée de Joux sont aujourd'hui au nombre de **4**.

Pour une distance similaire à celle comprise entre Le Brassus et Le Pont, un client qui se rend de Renens CFF à Lutry CFF, par exemple, ne doit acquérir que **2 zones**.

Non seulement à distance analogue, mais en plus avec une desserte particulièrement moins étoffée, les habitants de la Vallée de Joux et les autres clients qui sillonnent la région paient jusqu'à deux fois plus le prix de leur transport que des clients de la région lausannoise, alors même que les autorités, notamment locales, encouragent fortement le report modal et que le prix est clairement l'un des importants leviers pour y parvenir.

Pour étayer mon propos, voici un résumé de l'exemple ci-dessus

Parcours	Distance Kms	Zones MOBILIS	Offre régulière	Cadence renforcée	Prix 1/1	Prix 1/2
Le Pont – Le Brassus	~12	4	1 train/bus toutes les heures	1 train/bus toutes les ½ heures	7.80	3.90
Renens – Lutry	~11	2	1 train tous les ¼ heure	1 train tous les ¼ heure	3.90	2.40

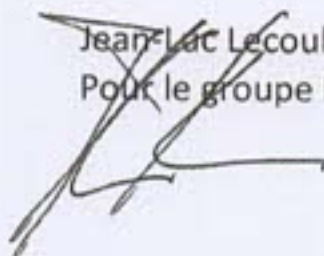
Ainsi, à distances équitables, soit **2 zones**, un client combier économiserait pour chaque déplacement, **3,90** sur un billet entier et **1,50** sur un billet demi-tarif.

La Vallée de Joux, donc le territoire de la future commune, comprend **4 zones MOBILIS**, alors que d'autres régions vaudoises, comme Lausanne, n'en comportent que **2**.

Je demande donc, par ce postulat, à la Municipalité d'entamer des tractations avec le Canton et la Communauté tarifaire MOBILIS pour corriger cette inégalité de traitement, qui se traduit par des coûts surfaits et excessifs pour les clients.

Le Sentier, le 22 juin 2026

Jean-Luc Lecoultré,
Pour le groupe Rose – Vert.e.s



Commune du Chenit
Conseil Communal
Commission des Finances

Commune du Chenit
Municipalité
Hôtel de Ville
1347 Le Sentier

Le Sentier, le 30 mai 2026.

Fusion – préparation – préoccupation

Monsieur Le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par ce courrier, nous souhaitons nous adresser à chacune et chacun de vous, en particulier aux représentants au CoPil fusion, auprès duquel nous vous saurions gré de partager ces préoccupations. Comme vous le voyez, cette correspondance est adressée à la Présidente du CC, ainsi qu'à nos commissions « sœurs » de L'Abbaye et du Lieu, elle n'a donc pas de caractère confidentiel.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la question de la préparation à la fusion. S'il nous semble naturel et même nécessaire de préparer le terrain en prévision de la fusion, ce pour quoi nous vous sommes reconnaissants, il nous paraît tout aussi crucial de laisser un maximum de latitude aux futures autorités de La Commune Vallée de Joux au niveau des grandes décisions stratégiques et organisationnelles, notamment sur la question des engagements financiers que devra supporter la future Commune. Récemment, en ce qui concerne notre Commune, des créations de postes ont été annoncées lors des communications municipales, or comme indiqué oralement lors d'une précédente séance, cela engendre une modification du budget proposé par La Municipalité et adopté par le Conseil Communal (art. 84 à 88 RCC-Chenit). Une structure organisationnelle a été communiquée, là également il nous semble nécessaire que les bases soient posées, mais que les futures autorités puissent encore avoir certaines marges de manœuvres, par exemple en communiquant une organisation provisoire.

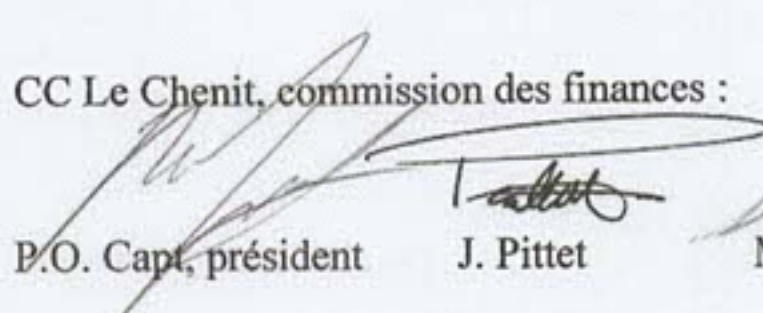
L'autre sujet d'intérêt est globalement de savoir comment les décisions vont être prises et communiquées, notamment pour le budget. Si la Commission soussignée est tout à fait consciente qu'elle n'a pas de légitimité particulière de prendre des positions pour la suite, elle estime qu'il en va de même pour l'échelon exécutif. Dans cette même logique, si nous sommes conscients que des décisions d'anticipation doivent être prises au niveau Municipalités/CoPil, il est important et logique qu'il en soit de même au niveau des conseils communaux et de leurs commissions de finances ou finances-gestion, cela notamment pour le futur budget et les questions financières.

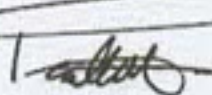
Nos questions toutes en lien avec l'avenir financier et conscients que cela a certainement déjà été préparé et discuté, sont donc les suivantes :

- Quelle est de manière générale la stratégie / vision de La Municipalité et respectivement du CoPil sur ces questions ?
- Dans les grands sujets, qu'est-ce qui est pratiquement et opérationnellement estimé comme « nécessaire de mettre en place au préalable » et qu'est ce qui est considéré comme « à laisser décider aux futures autorités légitimement élues de La Commune Vallée de Joux » ?
- Est-ce que le budget prévisionnel préparé par les Municipalités sera transmis aux Conseils Communaux actuels ?

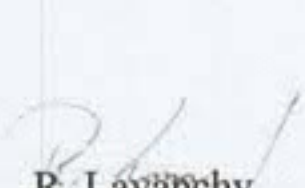
Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur Le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos bien cordiales salutations.

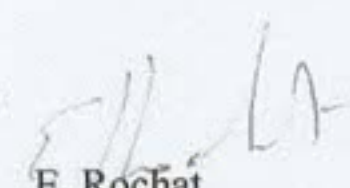
CC Le Chenit, commission des finances :

 P.O. Capt, président

 J. Pittet

 M. Ferrari

 R. Lavanchy

 E. Rochat

Copies : - Conseil Communal du Chenit, Mme J. Vullioud présidente.
- Conseil Communal Le Lieu, Mme C. Penseyres présidente pour COGEFIN.
- Conseil Communal L'Abbaye, Mme P. Meylan présidente pour COGEFIN.